

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 29/01/2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18
Présents : 11
Absents : 7
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Objet : Autorisation de prise de participation complémentaire
de la SEM SOMME ENERGIES
dans la SAS Somme Hydro Elec**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février 2026 à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Patrick DESSEAUX, 3^{ème} Vice-Président.

Etaient présents : Dominique CAMUS, Francis HOUSSE, Jean-Marie MACHAT, Gérard LEFEBVRE, Gaëlle PAYS, Jean-Jacques STOTER, Virginie SANNIER, Bruno ÉTÉVÉ, Jean-Paul LECOMTE,

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Daniel CAVÉ, Nicolas PLÉ, Michel DESTOMBES, Alain SURHOMME, Alain SAVOIE, Franck BEAUVARLET

M. Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

M. Patrick DESSEAUX est nommé président de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président explique que pour donner suite à la signature en 2020 d'un protocole d'accord, la SEM Somme Energies et la SEM Energies Hauts de France travaillent conjointement sur le développement de projets hydroélectriques dans la Somme.

Une société commune, Somme Hydro Elec, détenue à 60% par Somme Energies et à 40 % par la SEM Energies Hauts de France a été constituée en 2024 à la suite de l'obtention d'accords fonciers pour différents projets et dans la perspective de déposer des demandes d'autorisation.

Cette société dispose actuellement d'un capital social de 1 000€ et d'un compte courant d'associés de 90 000€, qui s'avère insuffisant pour développer tous les projets en cours.

En plus, d'un commun accord, la SEM Somme Energies et la SEM Energies Hauts de France souhaitent que cette société puisse développer des projets sur l'ensemble du territoire des Hauts de France dans un esprit de mutualisation des moyens et des risques et en conséquence revoir le nom de la société.

Afin de poursuivre le développement des projets en cours, les actionnaires souhaitent porter le capital social de la société de 1 000 à 50 000€ et le compte courant d'associés de 90 000€ à 250 000€, ce qui va mobiliser une participation complémentaire de Somme Energies s'élevant à 125 400€.

La SEM Somme Energies sollicite un avis favorable de TE 80 pour réaliser cette évolution.

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 04 octobre 2024 ;

Vu les projets présentés par la SEM Somme Energies dont Territoire d'Energie Somme est actionnaire à hauteur de 75 % du capital ;

Considérant que la SEM Somme Energies vise à massifier les énergies renouvelables et améliorer le mix énergétique sur le territoire de la Somme ;

Considérant que ses missions incluent le financement de projets de production d'énergies renouvelables ; le codéveloppement de ces projets avec des partenaires, et la sensibilisation de publics ;

Considérant que la SEM Somme Energies accompagne également les collectivités et entreprises sur les projets EnR ;

Considérant que ce projet est au service des territoires ;

Considérant que l'entrée de Somme Energies au capital de cette société est pertinente et bénéfique pour la collectivité.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré :

- Autorise cette prise de participation complémentaire de la SEM Somme Energies dans la société SAS Somme Hydro Elec à hauteur de 125 400 Euros en capital et compte courant d'associés.
- Prend acte du changement de nom de ladite société qui s'appellera à l'avenir Hauts de France Hydro Elec

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Didier FRANCOIS



Le Président



Patrick DESSEAUX